

REGLEMENT DU CHALLENGE D'AUTOMNE DE COUBRON SOUVENIR CARL-ELIE FERRER

Notre Challenge est dédié à la mémoire de notre jeune adhérent, Carl-Elie FERRER, disparu accidentellement il y a 9 ans.

ARTICLE 1 : DATE :
Dimanche 25 septembre 2011.

ARTICLE 2 : LIEU :
**Gymnase de Coubron
Chemin de la Remise
93470 – COUBRON**

ARTICLE 3 : PRIX :

- Notre « Challenge d'Automne de COUBRON – Souvenir Carl-Elie FERRER » est attribué –et acquis définitivement- au club qui présente le plus grand nombre de tireurs du meilleur niveau dans les catégories Moustiques, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, filles et garçons.
Le classement des salles est établi sur le total des points obtenus par les tireurs. Le nombre de points attribués au tireur classé premier est égal au nombre de tireurs de la catégorie + 1. Le nombre de points attribués au tireur classé deuxième est égal au nombre de tireurs de la catégorie –1, du troisième -2 et ainsi de suite.
- Des récompenses individuelles (coupes, médailles, lots) seront attribuées aux 4, 8 meilleurs tireurs de chaque catégorie suivant le nombre de tireurs de la catégorie.

ARTICLE 4 : CATEGORIES :
La compétition est ouverte à tous les tireurs des catégories **Poussins (+ de 8 ans), Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets, filles et garçons** titulaires de la licence F.F.E. ou délivrée par leur fédération pour les tireurs étrangers. La licence 2012 validée, ou la licence 2011 qui devra être accompagnée d'un certificat médical délivré depuis moins d'un an, sera exigée lors de l'inscription. Une animation est proposé pour la catégorie Moustiques et Poussins de moins de 8 ans.

ARTICLE 5 : HORAIRES :

	CADETS et MINIMES FILLES ET GARCONS	BENJAMINES BENJAMINS	PUPILLES PUPILLETES	POUSSINS +8ans POUSSINES	ANIMATION MOUSTIQUES FILLES ET GARCONS
INSCRIPTIONS	8h45	9h30	10h15	11h00	11h45
SCRATCH	9h00	9h45	10h30	11h15	12h00
DEBUT DES ASSAUS	9h15	10h00	10h45	11h30	12h15
FINALES	12h45	13h30	14h15	15h00	15h45

ARTICLE 6 : FORMULE :
La formule proposée aux moustiques et poussins de moins de 8 ans sera définie sur place, fonction de l'effectif. Pour ce qui concerne les autres catégories, la compétition se déroule par poules de classement sans éliminé, puis par élimination directe sans repêchage jusqu'à la finale. Le nombre de tours de poule est fixé, pour chaque catégorie, en fonction du nombre de tireurs inscrits.
Le classement au tableau d'élimination directe est effectué à l'indice des victoires, puis à celui des touches données rapportées aux touches reçues, puis, en cas de nouvelle égalité, au nombre de touches données, sans tenir compte de l'appartenance aux clubs.
Le règlement fédéral est appliqué pour la durée des assauts et le nombre de touches.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS :
Les inscriptions pour les moins de 8 ans doivent être adressés par mail, au Président.
Les inscriptions pour les autres catégories doivent être réalisées en ligne sur le site de la FFE à l'adresse suivante :
http://competitions.escrime-ffe.fr/WD100AWP/WD100Awp.exe/CONNECT/FFE_ENGAGEMENTS?_WWREFERER=http://www.escrime-ffe.fr/competitions/engagement-en-ligne.html&_WWNATION=5
A défaut, ils doivent être adressés avant le **24 septembre 2011** au Président :

Yves de Lamballerie
29, avenue Georges Dubois
93470 – COUBRON

Tél. : 01 43 30 33 91 ou 06 24 30 27 73

e-Mail : flamballerie@gmail.com

Les **droits d'engagement qui seront perçus sur place sont fixés à 5 € pour les moustiques et 10 € pour les autres catégories**. Les tireurs étrangers en sont dispensés. Le fait de s'engager implique l'acceptation du présent règlement.

ARTICLE 8 : MATERIEL, TENUES et ARMES :

Les tireurs devront se présenter en tenue conforme aux règlements fédéraux (tenue, cuirasse électrique et cuirasse de protection), chaussettes hautes et blanches. Le « Challenge d'Automne de COUBRON – Souvenir Carl-Elie FERRER » se dispute au **fleuret sec, lame n° poignée droite pour les moustiques et les poussins, au fleuret électrique lame n° poignée droite pour les Pupilles, lame n°2 pour les Benjamins, lame n°5 pour les Minimes et Cadets.**

ARTICLE 9 : ARBITRAGE :

Dans la mesure du possible, les Clubs sont invités à **présenter 1 arbitre diplômé pour 4 tireurs engagés. Les arbitres doivent être présents dès 8h45 heures.** Ils percevront une indemnité, plafonnée au montant prévu par la FFE pour un arbitre régional (arbitres nationaux ou internationaux).

ARTICLE 10 : DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il sera composé :

- de Maître Louis-André IGNACE,
- de Maître Pascal IGNACE du Club d'Escrime de Coubron,
- de tous les Maîtres d'Armes présents en début de compétition qui en feraient la demande,
- des membres de la Commission Fleuret de la Ligue d'Escrime de Créteil présents en début de compétition,
- des membres du Bureau du Club d'Escrime de Coubron si nécessaire.

Tous les litiges seront tranchés sur place par le jury et sans appel.

En cours de compétition, tout tireur qui ne répondra pas à l'appel du Président de Jury sera immédiatement déclaré forfait sans aucune dérogation.

ARTICLE 11 : ORGANISATION :

La compétition se déroulera sans interruption. **Un buffet fonctionnera sur place.**

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE :

Le Club d'Escrime et la Municipalité de Coubron déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, équipement ou valeurs appartenant aux tireurs et accompagnateurs.

ARTICLE 13 : ACCES :

L'itinéraire sera fléché.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte où se déroule la compétition.

Seuls les tireurs, les arbitres et les membres du directoire technique en chaussures de sport pourront accéder au plateau d'évolution.

ARTICLE 14 : REVISION DU REGLEMENT :

Le Club d'Escrime de Coubron et le Directoire Technique se réservent le droit de modifier le règlement du « Challenge d'Automne de COUBRON – Souvenir Carl-Elie FERRER » pour son bon déroulement.